

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUILLET 2019**COMPTÉ RENDU****FINANCES****2019-06-045 - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE****RAPPORTEUR : JP. GOUPIL****EXPOSE**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Louvigné-du-Désert a lancé une consultation auprès de différents organismes bancaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

PROPOSITION

Après analyse des offres la commission finances propose de contracter auprès de la Banque Postale une ouverture de crédit d'un montant maximum de 200 000 euros dans les conditions suivantes :

Il est précisé que la proposition commerciale de La Banque Postale en date du 08/07/19 fait partie intégrante de la présente délibération à laquelle elle est annexée.

- **Montant** : 200 000 €
- **Durée maximum** : 364 jours à compter de la date d'effet du contrat
- **Index applicable** : EONIA
- **Taux d'intérêt** : EONIA + marge de 0,860 % l'an. En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EONIA, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif, l'emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.
- **Base de calcul** : exact/360 jours
- **Commission d'engagement** : 400,00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
- **Modalités de remboursement** : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
- **Frais de dossier** : Néant
- **Commission de gestion (frais de virement)** : Néant
- **Commission de non-utilisation** : 0,090 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant. Tirage d'un montant minimum de 10 000€
- **Commission de confirmation** : Néant

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit Ligne de Trésorerie avec la Banque Postale et de procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Banque Postale.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte par 24 voix pour et 1 abstention (Mme NOËL Marie-Laure) :

- De contracter auprès de la Banque Postale une ouverture de crédit d'un montant maximum de 200 000 € pour le financement de ses besoins ponctuels de Trésorerie,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit Ligne de Trésorerie avec la Banque Postale,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Banque Postale,
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire, ou Monsieur le Maire adjoint en charge des finances, de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes dispositions.

TRAVAUX**2019-06-046 - REQUALIFICATION DES RUES LECLERC ET CHATEAUBRIAND VALIDATION DES AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX**

RAPPORTEUR : R. LEBANSAIS

EXPOSE

Par délibération en date du 11 octobre 2018, les travaux de requalification des rues Leclerc et Chateaubriand ont été attribués à l'entreprise PIGEON TP NORMANDIE pour un montant de 101 142,83 € HT. Des travaux complémentaires ont cependant été nécessaires, ils concernent :

Travaux	Dépenses HT
Pose de bornes escamotables et amovibles	4800 euros HT
Création et modification de rampes d'accès PMR en granit	2500 euros HT
Pose de dallage complémentaire rue Chateaubriand (30m ²)	2497,41 euros HT
Dépose du réseau EP existant	1000,00 euros HT
Total	10 797,41 euros HT

PROPOSITION

Il est proposé au conseil municipal :

- d'intégrer ces travaux au marché correspondant par un acte modificatif (avenant) d'un montant de 10 797,41 HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- de dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif.

DECISION

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

URBANISME**2019-06-047 - LA JARDIERE - MODIFICATION DE L'ASSIETTE D'UN CHEMIN RURAL :
CESSION GRATUITE DE TERRAIN PAR MONSIEUR GERARD FREDERIC AU PROFIT DE
LA COMMUNE****RAPPORTEUR** : R. CHAUVEL**EXPOSE**

Par courrier du 2 décembre 2018, les propriétaires riverains au village de LA JARDIERE sollicitaient auprès de la commune la possibilité de déplacer l'assiette d'un chemin rural, situé entre les parcelles cadastrées section D n°43 ; 39 ; 40 ; 37 ; 38 ; 36 ; 35 ; 574 ; 217 ; 575 et 216. En effet, actuellement, ce chemin ne permet pas le passage des engins agricoles. Il convient par conséquent de supprimer cet accès communal et de le déplacer. Pour ce faire, Monsieur GERARD Frédéric autorise que le nouveau tracé du chemin soit réalisé sur la parcelle cadastrée section D n°216, lui appartenant.

Le 17 juin dernier, les propriétaires riverains : Monsieur et Madame GERARD Frédéric, Monsieur FOUILLARD Daniel, Monsieur et Madame LAGREVE Jacques et Monsieur et Madame VIGNERON Jean-Louis se sont engagés à prendre en charge les frais relatifs au bornage, et les frais notariés seront supportés par Monsieur et Madame GERARD.

La surface du futur chemin rural sera déterminée par le document d'arpentage, qui sera réalisé par Monsieur AUBAULT, géomètre à Vitré.

PROPOSITION

Vu la saisine du service des Domaines en date du 26 juin 2019,
il est proposé au conseil municipal :

- de donner une suite favorable au projet désigné ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique règlementaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

DECISION

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**2019-06-048 - RUE DE LA PAIX - CESSIION GRATUITE D'UNE BANDE DE TERRAIN
COMMUNAL AU PROFIT DE MADAME SCHNEIDER CATHERINE, DOMICILIEE 9, RUE DU
DOMAINE****RAPPORTEUR** : I. LEE**EXPOSE**

Afin de mettre en vente le terrain situé rue de la Paix, par délibération du 18 janvier 2018, le conseil municipal avait fixé son prix à 42 euros le mètre carré. Après s'être rendu sur place pour réaliser le document d'arpentage, Monsieur AUBAULT, géomètre, a pu constater que la haie appartenant à Madame SCHNEIDER et située entre sa propriété et ledit terrain, avait été plantée sur le terrain communal. Afin de régulariser cette situation, par courrier du 29 juin 2019, Madame SCHNEIDER s'est engagée à prendre les frais de notaire correspondants à cette cession, à sa charge. Les frais relatifs au bornage étant supportés par la commune.

PROPOSITION

Vu l'estimation des Domaines en date du 30 novembre 2017 ;

Vu la nouvelle saisine du service des Domaines le 3 juillet 2019 ;

Il est proposé au conseil municipal de donner une suite favorable au projet désigné ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

DECISION

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE**2019-06-049 - ÉTUDE DE FAISABILITE POUR LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT PETIT ENFANCE – CHOIX DU CABINET**

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

La Ville de Louvigné-du-Désert est lauréate, au côté de son EPCI, d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la revitalisation des centres bourgs lancé par l'État en 2014. Une convention a été signée fin décembre 2016 par les partenaires (la Ville de Louvigné-du-Désert, Louvigné Communauté puis Fougères Agglomération, le Département, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et la Caisse des Dépôts et des Consignations). L'opération de revitalisation est officiellement lancée depuis le 1er janvier 2017 et doit se poursuivre jusqu'en 2022. Parmi les projets retenus la création d'un Multi-accueil doit voir le jour à l'horizon 2021-2022. C'est pourquoi, il convient de missionner un prestataire pour la réalisation de l'étude de faisabilité, du pré-programme, du programme et du chiffrage de la construction d'un équipement petite enfance et d'un service de RAM sur la commune de Louvigné-du-Désert. Le prestataire devra, tout au long de l'étude, prendre en considération les objectifs définis par l'équipe municipale. Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche globale de revitalisation du centre-bourg résolument partenariale.

À la suite de la procédure d'appel d'offres en date du 23 mai 2019, le groupement composé des structures suivantes :

- ATELIER LAU architecture & urbanisme ;
- IDEA RECHERCHE sociologie & concertation ;
- SERTCO/NOVAM bureau d'études techniques & économie du bâtiment ;

a été reçu en audition le mercredi 3 juillet 2019. La proposition finale du cabinet s'élève à 16 725,00 € HT (soit 20 070,00 € TTC).

Monsieur le Maire précise que, conformément à la délibération en date du 20 juin 2019, l'appui des services départementaux, pourra également être sollicité conformément aux fiches du guide départemental de l'ingénierie publique. Une aide financière du département peut également être sollicitée.

PROPOSITION

Vu la délibération en date du 20 juin 2019 demandant l'appui en ingénierie publique auprès du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2019 ;

Vu la proposition technique et commerciale relative à la réalisation d'une étude de faisabilité d'un équipement petit enfance annexée à la présente délibération ;

Il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter les services départementaux pour bénéficier de l'ingénierie publique départementale, conformément aux fiches du guide départemental de l'ingénierie publique ;

- de retenir le groupement composé des structures suivantes :
 - ✓ *ATELIER LAU architecture & urbanisme* ;
 - ✓ *IDEA RECHERCHE sociologie & concertation* ;
 - ✓ *SERTCO/NOVAM bureau d'études techniques & économie du bâtiment* ;pour la réalisation de l'étude de faisabilité d'un équipement petit enfance pour un montant de 16 725,00 € HT (soit 20 070,00 € TTC) ;
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour le financement de cette étude ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document afférent à cette affaire.

DECISION

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire fait part du très beau succès du projet Comm-une qui a réuni, autour d'un banquet participatif, environ 220 personnes.

- Le 6 septembre 2019 à 18h30, sera organisée une cérémonie afin de remettre la médaille du mérite sportif et culturel à l'ensemble des bénévoles et des sportifs de Louvigné-du-Désert pour leur implication et leurs très bons résultats. Par ailleurs, la cérémonie de remise des médailles d'honneur régionale, départementale et communale se déroulera le 20 septembre 2019 à 18h30.

- Monsieur COSTENTIN rappelle quelques dates :

- ✓ Vendredi 19 juillet de 14h30-18h30 à Jovence : campagne de don du sang ;
- ✓ Jeudi 22 août à 21h00 à Jovence : soirée Folklore du Monde sur le thème de l'Espagne ;

Monsieur COSTENTIN signale par ailleurs que la soirée moules frites et d'ores et déjà complète.

- Dans le cadre du jumelage Franco/Allemand, Monsieur TABUREL informe les élus que nos voisins allemands séjourneront à Louvigné-du-Désert du vendredi 12 au mercredi 17 juillet. Plusieurs activités sont au programme parmi lesquelles : visite du château de Fougères, soirée moules-frites, visite du Mont saint-Michel etc.

- Monsieur TABUREL fait part de son mécontentement après avoir appris que des parents salariés ne pourraient pas inscrire leurs enfants au centre de loisirs faute de place. Madame MOREL rappelle que le centre est accessible à tous et fonctionne par inscription. Elle précise que si cette année les effectifs sont effectivement au complet, cela n'était pas le cas l'été dernier. Par conséquent, il est difficile d'une année sur l'autre de prévoir le niveau d'encadrement adéquat. Cependant, en fonction du nombre d'enfants qui n'auront pu être accueillis cette année, un réajustement pourra être envisagé en 2020.

- Monsieur Jean-Pierre GUERIN signale plusieurs problèmes d'entretien de clôtures et de haies. Monsieur LEBANSAIS précise que des courriers sont régulièrement envoyés afin de rappeler aux propriétaires leurs obligations.

- Concernant les ordures ménagères, Monsieur TABUREL rapporte des problèmes récurrents de dépôt sauvage. Monsieur le Maire souhaite qu'une nouvelle campagne d'information soit réalisée afin que chacun puisse connaître les modalités de ramassage du SMICTOM. Concernant les contrevenants, Monsieur le Maire rappelle que lorsque ceux-ci sont identifiés il leur est expressément demandé de nettoyer le point de collecte sous peine de verbalisation.

La secrétaire
C. LAMBERT

Le Maire
JP. OGER